

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 MARS 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Recrutement d'un
webmestre**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 23 mars 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 mars 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 20 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 mars deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 B 00, le procès-verbal de la séance du 8 février 2007, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 07 B 02-03)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ALLARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT
Monsieur LEBRAY à Madame USQUIN

Secrétaire de Séance :

Madame SALHI

N° DE DOSSIER : 07 B 18

OBJET : RECRUTEMENT D'UN WEBMESTRE

RAPPORTEUR : Madame FUCHS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville a décidé de refondre son site Internet et de créer un portail interactif pour le rendre plus performant et pertinent. Dans le cadre du projet d'amélioration globale de l'accueil, la Ville souhaite notamment multiplier les démarches réalisables en ligne (inscription, paiement, demandes de formulaires en ligne etc...).

Il est nécessaire de renouveler et de requalifier le poste existant afin de l'adapter à ces nouvelles exigences et à la complexification de la mission.

La personne recrutée devra piloter le projet, et notamment :

- assurer l'interface avec le prestataire technique, avec une bonne connaissance du langage informatique ;
- assurer la gestion des contenus ;
- accompagner le projet avec les services ;
- assurer la maintenance du contenu éditorial et graphique général.

De formation supérieure, elle devra de préférence avoir une spécialisation en communication et plus particulièrement en communication Internet, de type journaliste Webmestre.

Compte tenu de la spécificité de ce profil, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser, le cas échéant, le recrutement d'un agent non titulaire en application de l'article 3 alinéa 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Cet emploi sera créé pour une durée de 3 ans. Toutefois, des contrats d'une durée de 1 an renouvelable pourront être conclus. L'intéressé(e) sera rémunéré(e) sur la base du cadre d'emplois des ingénieurs ou des attachés territoriaux selon le profil du candidat. Il percevra le régime indemnitaire afférent à ce grade, ainsi qu'un 13^{ème} mois. Sa rémunération suivra les augmentations de traitement des fonctionnaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce recrutement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS (pouvoir à Monsieur LAURENT), Monsieur BINET s'abstenant, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS